



ONU Conseil de sécurité

Open Briefing

Menaces pour la paix et la sécurité internationales

New York, le 30 mai 2023
Déclaration de la Suisse

Excellences, Monsieur le Directeur général,

La Suisse salue l'engagement continu de l'Agence internationale de l'énergie atomique - et de son Directeur général - pour assurer la protection des installations nucléaires civiles en Ukraine.

La Suisse a souvent rappelé ici sa position quant à l'agression militaire russe contre l'Ukraine. Nous réitérons notre appel à la Fédération de Russie à retirer ses troupes du territoire ukrainien, et nous condamnons toute attaque perpétrée contre des infrastructures civiles.

Le respect du droit international en général, et du droit international humanitaire en particulier, constitue pour notre pays le fondement de la sécurité internationale.

Les 7 piliers élaborés par l'AIEA résument parfaitement ce qui doit être fait pour garantir la sûreté nucléaire dans tous les conflits armés.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de soutenir 5 principes concrets pour protéger la centrale nucléaire de Zaporijjia.

- 5 principes pour mettre en œuvre les 7 piliers dans ce cas particulier.
- 5 principes pour prévenir un désastre nucléaire avec toutes ses conséquences pour la population et l'environnement, au-delà d'une génération.
- 5 principes donc, pour assurer la protection de la population civile.

La Suisse se félicite des efforts déployés par l'Agence et soutient pleinement ces propositions. Nous discutons ici d'une approche pragmatique et ciblée. Je suis persuadé que c'est une contribution importante dans cette situation de crise.

La Suisse invite tous les membres du Conseil à soutenir les 7 piliers et les 5 principes proposés par l'Agence.

Nous invitons en particulier la Fédération de Russie et l'Ukraine à pleinement mettre en œuvre ces 5 principes. A s'engager pour protéger la centrale nucléaire de Zaporijjia.

Mesdames et Messieurs, Excellences,

Le respect du droit international humanitaire est une priorité de la politique étrangère suisse.

Les Conventions de Genève et leurs Protocoles nous confèrent une claire et lourde responsabilité:

- Aucune infrastructure civile ne doit être attaquée lors de conflits armés ; et
- La population civile doit être protégée contre les conséquences de la guerre – notamment dans les territoires occupés.

Les règles permettant d'assurer cette protection existent, mais leur mise en œuvre est insuffisante. La situation militaire est très tendue. Le danger autour de la centrale nucléaire demeure.

Nous sommes toutes et tous conscients des risques encourus par la population civile quand une centrale nucléaire devient l'enjeu d'un conflit armé.

Il est de notre devoir de les prévenir.

La Suisse se félicite de pouvoir discuter au sein de ce conseil des enjeux liés à la sûreté et à la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijjia.

Nous engagez pour la protection des populations civiles : c'est dans cet esprit que nous avons envisagé la Présidence du Conseil.

Merci de votre attention.

Unofficial translation

Excellencies, Mr. Director General,

Switzerland welcomes the continued commitment of the International Atomic Energy Agency - and of its Director General - to ensure the protection of civilian nuclear facilities in Ukraine.

Switzerland has often recalled here its position on the Russian military aggression against Ukraine. We reiterate our call on the Russian Federation to withdraw its troops from Ukrainian territory, and we condemn any attack perpetrated against civilian infrastructure.

For our country, respect for international law in general, and international humanitarian law in particular, is the foundation of international security.

The 7 pillars drawn up by the IAEA perfectly sum up what needs to be done to guarantee nuclear safety in all armed conflicts.

Today, we have the opportunity to support 5 concrete principles to protect the Zaporizhzhia nuclear power plant.

- 5 principles for implementing the 7 pillars in this particular case.
- 5 principles to prevent a nuclear disaster with all its consequences for the population and the environment, beyond one generation.
- 5 principles to ensure the protection of the civilian population.

Switzerland welcomes the Agency's efforts and fully supports these proposals.

We discuss here a pragmatic and targeted approach. I am convinced that this is an important contribution in this crisis situation.

Switzerland invites all Council members to support the 7 pillars and 5 principles proposed by the Agency.

In particular, we invite the Russian Federation and Ukraine to fully implement these 5 principles and commit to protecting the Zaporizhzhia nuclear power plant.

Ladies and Gentlemen, Excellencies,

Respect for international humanitarian law is a priority of Swiss foreign policy. The Geneva Conventions and their Protocols bestow a clear and heavy responsibility upon us:

- Civilian infrastructure must not be attacked during armed conflicts; and
- The civilian population must be protected against the consequences of war - notably in occupied territories.

The rules to ensure this protection exist, but their implementation lacks. The military situation is very tense. The danger around the nuclear power plant remains.

We are all aware of the risks to the civilian population when a nuclear power plant becomes the focus of an armed conflict. It is our duty to prevent them.

Switzerland is pleased to be able to discuss issues relating to the safety and security of the Zaporizhzhia nuclear power plant within this Council.

We are committed to protecting civilian populations: this is the spirit in which we have envisaged the Presidency of the Council.
Thank you for your attention.